

Sécurité dans les salons : Étapes et acteurs de la sécurisation d'un événement

Tous les événements réunissant du public sont particulièrement exposés aux risques, qu'ils soient sportifs, festifs, citoyens ou commerciaux. Les salons et foires, qui réunissent chaque année 14 millions de visiteurs n'échappent pas à ce phénomène. Tous les acteurs de la filière, à des niveaux différents, se doivent de tout mettre en œuvre pour éviter le risque, quelle qu'en soit la forme : incendie, attentat, accident, vols... et de manière générale la mise en danger des personnes travaillant sur des salons ou bien les visitant.

La notion de sécurité dans les salons est très large et englobe de nombreux aspects que le public ne soupçonne pas, avec parfois des confusions entre ce qui relève de la **sécurité** et ce qui relève de la **sûreté**. Pour donner une définition la plus simple possible, on peut dire que la sécurité doit prévenir contre tous les dangers involontaires (accidents, feu, inondations...) et que la sûreté doit préserver de tous les dangers volontaires (actes de malveillance, vols, attentats...). Nous allons tenter dans les lignes suivantes d'éclaircir ces sujets, en identifiant les différentes étapes et les principaux acteurs.

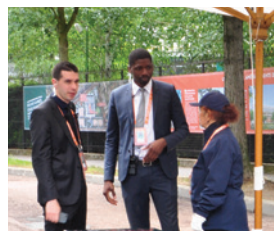
La sécurité prise en compte dès la conception du salon

Pour qu'un salon grand-public ou professionnel se déroule dans de bonnes conditions, permettant des échanges fructueux entre tous les participants, la sécurité et la sûreté doivent être considérées comme prioritaires par les organisateurs. La prise en compte de ces éléments démarre dès la conception de l'événement à venir.

Le **bureau d'études** du salon, généralement intégré chez l'organisateur ou parfois indépendant comme **Chrysalis**, l'entreprise de Richard Regnier, établit en collaboration avec la direction du salon une **étude d'implantation théorique**, sous la forme d'un plan qui intègre les principaux espaces du salon, les stands et surtout tous les éléments de gestion des flux. Ceci avant la commercialisation du salon. Le chargé de sécurité fait part de ses remarques, fait modifier l'implantation si besoin, et dépose le **dossier en préfecture au plus tard deux mois avant la tenue du salon**.

Sécurité incendie : Le rôle du chargé de sécurité

À partir de 1 500 m² de surface d'exposition, l'organisateur de salon doit faire appel à un **chargé de sécurité** qui devra être présent pendant toute la durée du montage et de l'ouverture de la manifestation. Le périmètre d'intervention du chargé de sécurité concerne la "prévention incendie et de panique" pour les ERP (établissements recevant du public).



Gérard Raillard, professionnel reconnu du secteur nous décrit les grandes lignes du rôle d'un chargé de sécurité :

Sous la responsabilité de l'organisateur, le Chargé de sécurité a pour mission d'étudier et de gérer l'aménagement général d'une manifestation :

- Etudier, avec l'organisateur de la manifestation, le dossier d'aménagement en faisant preuve de discernement à partir de l'analyse des risques réels,
- Faire appliquer par l'organisateur les prescriptions formulées par l'administration,
- Participer à la commission de sécurité (ne concerne que les très gros événements),
- Renseigner et conseiller les exposants sur les dispositions techniques,
- Examiner les déclarations et demandes d'autorisation des machines en fonctionnement et de présence des gaz,
- Contrôler, dès le début du montage des stands et jusqu'à la fin de l'ouverture au public, l'application des mesures de sécurité incendie,
- S'assurer que les équipements de sécurité de l'établissement ne sont pas neutralisés,
- Contrôler la présence et la qualification du personnel du service de sécurité,
- Rédiger un rapport final prenant position sur l'opportunité d'ouvrir tout ou partie de la manifestation au public.

Sécurité dans les salons : étapes et acteurs de la sécurisation d'un événement

Suite...

Enfin, le chargé de sécurité auquel fait appel l'organisateur doit être dûment qualifié par un Brevet de prévention, certificats spécialisés SSIAP 3 ERP- IGH 3 PRV2 AP 2. Logiquement, on trouve beaucoup d'ancien pompiers chez les chargés de sécurité incendie. Gérard Raillard reconnaît que sa mission consiste également à convaincre inlassablement tous les acteurs, organisateurs, exposants et prestataires du bien fondé des règles et de l'importance de leur respect.

Les parcs d'expositions reçoivent régulièrement des commissions de sécurité, entre celles inhérentes aux très gros événements, et celles propres aux installations des parcs.

De nombreuses entreprises généralistes de sécurité ou de gardiennage sont à même de proposer une prestation complète allant jusqu'à la sécurité incendie. Plus rares sont celles à proposer une offre réellement dédiée aux salons comme **Inorix** à Bordeaux Paris et Lyon, ou bien comme **Vip Sécurité** et **Securipro** en Ile de France.

SPS : La sécurité des personnels travaillant sur site

Quand on évoque la sécurité, on pense spontanément à la sécurité des visiteurs, mais la première étape pendant laquelle des personnes sont exposées intervient dès la période d'installation du salon, quelques jours avant son ouverture officielle, le fameux



montage. Cette mission de veiller à ce que toutes les personnes évoluant dans le parc des expositions (personnels du parc et des organisateurs, prestataires, exposants) pendant cette période intense et très animée, soient en sécurité dans le cadre de leur

travail est de la responsabilité du **coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (SPS)**. Le coordonnateur est nominativement responsable, et ses donneurs d'ordres sont les organisateurs, mais aussi certains exposants qui sont les maîtres d'ouvrage de leurs stands. Il peut y avoir un coordonnateur pour le salon et un autre pour un des stands.

La mission première du coordonnateur consiste à valider et vérifier l'équipement des personnels et des méthodes de travail. Il établit un document cadre intitulé "plan général de coordination" pour chaque salon spécifique dans un lieu spécifique. C'est un document unique et non réutilisable qui définit le cadre dans lequel les sociétés concernées vont répondre, expliquer comment et qui intervient. Les principaux points de vigilance sont :



Sécurité dans les salons : étapes et acteurs de la sécurisation d'un événement

Suite...

- Le port des EPI (équipement de protection individuelle),
- La mise en place des dispositifs d'identification des personnes, comme des badges,
- Le respect des amplitudes de travail, les dépassements et la fatigue accumulée étant souvent source d'accident,
- La prévention des risques de chutes en évitant les installations dangereuses,
- L'évitement de la superposition des tâches.

La deuxième partie de l'intervention du coordonnateur SPS est d'effectuer des contrôles sur site pour vérifier que les engagements pris sont bien respectés et que les personnels font leur travail en toute sécurité. Dans certains cas de non-respect des règles et de mise en danger manifeste, certains personnels peuvent se voir interdire l'accès au chantier. Toutefois, **Martin Jouët, de l'entreprise DÔT** relève "qu'une évolution est à noter en ce qui concerne la prise de conscience des professionnels vis-à-vis de la sécurité des personnels. Les entreprises sont plus au fait de la loi qui remonte à 2002. Les maîtres d'ouvrage ont compris que le fait de s'approprier la réglementation permettait de changer certaines pratiques." Mais la bataille pour une totale prise en compte des risques est loin d'être gagnée, Martin Jouët estime "qu'environ 40 % des salons font vraiment les choses dans les règles de l'art".

Devant l'ampleur de la tâche, cette mission de coordination SPS manque de personnels qualifiés, et on manque de coordonnateurs. Pour le devenir, il faut 5 semaines de formation réparties sur 3 mois, sous réserve de pouvoir justifier d'au moins 60 mois d'activité dans le secteur événementiel.

Santé : de la bobologie aux malaises en passant par un accouchement

Au-delà des obligations de sécurité décrites plus haut, l'organisateur du salon a également une obligation de moyens concernant la santé des personnes présente, c'est-à-dire être à même de gérer la prise en charge et l'organisation des secours pour les malades ou victimes d'accidents. Pour cela, il peut s'en remettre à des organismes comme la Croix Rouge, ou bien faire appel à des structures privées telles que **MedEvent**. Cette petite entreprise rochelaise met à disposition des médecins et infirmiers, parfois déployés en binôme en fonction de l'importance de l'événement.

Son dirigeant et médecin, Philippe Bouillard reconnaît traiter principalement de la "bobologie" liée aux petits accidents nécessitant des soins et de la petite chirurgie, et des malaises dus à la fatigue, liée aux décalages horaires sur les salons internationaux,

au stress des manifestations. "Nous devons faire face à un grand nombre de pathologies et nous nous déplaçons sur site avec une centaine de références de médicaments, mais aussi avec le matériel d'urgence et de réanimation pour parer à toutes les éventualités : cardioresuscitateur, matériel d'intubation, set de petite chirurgie, matelas coquille, etc... Nous avons même réalisé un accouchement sur le salon *Idéo Bain porte de Versailles*". MedEvent a la responsabilité des patients suivis, et est assuré en conséquence. L'entreprise intervient sur une trentaine de salons, mais aussi des événements sportifs ou des tournages comme Fort Boyard.

La sureté, parlons-en !

Autant l'aspect sécurité des personnes est très normé, comme on vient de le voir, et joue sur des aspects précis comme la largeur des allées, le nombre d'issues de secours, l'équipement des personnels... la notion de sureté est beaucoup plus variable en fonction des menaces et doit permettre d'anticiper toutes les formes délictuelles intentionnelles de danger. Les plus récentes et terribles comme les attentats, mais aussi les vols et violences "ordinaires" aussi vieux que les foires et salons.

Les attentats, et notamment ceux du 13 novembre 2015 ont eu un véritable impact sur l'organisation des événements, plus particulièrement sur les salons et congrès parisiens. La volonté de traumatiser les populations et déstabiliser le monde économique revendiquée par les auteurs des attentats a eu un impact direct sur les exposants et visiteurs internationaux, notamment ceux venus des USA, et aussi sur les familles, surtout venant de province. Depuis, l'affluence dans les salons a repris pour être aujourd'hui en croissance. En revanche, le renforcement des mesures de sureté imposé par la vague d'attentats a indirectement permis de prévenir et réduire les actes de délinquances ordinaires comme les vols.



Sécurité dans les salons : étapes et acteurs de la sécurisation d'un événement

Suite...

Directeur Exécutif Division Sites Exploitation de **Viparis**, **Christophe Thomas** est particulièrement impliqué dans la sureté des sites parisiens dont il a la responsabilité. En insistant sur ce qui distingue la sureté de la sécurité, il nous en définit le périmètre pour un gestionnaire de parc : "Notre rôle tient en 3 grands points principaux : D'abord assurer la sécurité des personnes sur les espaces communs, les allées et équipements des sites, ensuite harmoniser notre dispositif avec celui mis en place par chacun des organisateurs, enfin, veiller à la cohérence et l'efficacité des moyens de communication. Chacun doit avoir des responsabilités bien définies entre l'organisateur et le gestionnaire de parc, et il n'est pas question d'une quelconque ingérence".

"Il appartient à l'organisateur de l'événement de mettre en œuvre les moyens et mesures suffisants (notion de "moyens suffisants"), sans que ces éléments soient clairement définis par la loi. Nous sommes là pour accompagner l'organisateur dans la réussite de son événement sans se substituer à lui, l'aider, le guider, le mettre en relation avec les interlocuteurs adéquats, pour obtenir un schéma cohérent". Toujours selon Christophe Thomas, "Viparis affiche sa volonté de ne pas ralentir les opérations sans gêner les acteurs, organisateurs et exposants. Pour autant il ne sert à rien de contrôler les sacs à l'entrée, si c'est pour laisser par ailleurs n'importe quel véhicule s'approcher des espaces ouverts au public, sans en connaître le contenu. Les véhicules doivent être identifiés clairement. En effet, dans nos métiers il est impossible de traiter les questions de sureté sans considérer les flux logistiques, c'est pour cela que nous avons mis en place un système de pré enregistrement : Logipass. Celui-ci nous permet d'identifier les véhicules ayant accès aux sites".

En termes d'organisation, Viparis dispose sur chacun de ses sites, d'une équipe de sécurité réunissant des compétences tant sécurité que sureté (le plus souvent issu du corps des sapeurs-pompiers, et également une compétence forte en termes de sureté). Un service centralisé existe (la direction sera bientôt reprise par **Jonathan Schifano**), il assure la cohérence des actions et le respect des procédures entre les différents sites et valide les prises de décision. Celui-ci insiste sur "l'attention particulière qui est portée sur la cohérence d'ensemble dans les moyens de détection d'intrusion : une porte détériorée par un acte de délinquance ordinaire ou incivilité présente un risque pour d'autres types d'actes aux conséquences éventuellement beaucoup plus graves. Il est primordial d'identifier et réparer très rapidement tous les points d'accès endommagés. Nous agissons donc dans des temps très courts".

"Le Schéma Directeur Sureté de Viparis a logiquement pris en compte les nouvelles menaces et a été retravaillé en conséquence

depuis 2016", précise Christophe Thomas en définissant ses 3 points clés : "Premièrement, les équipements, qui ont fait l'objet d'un investissement de plusieurs millions d'euros, principalement pour la vidéo protection avec les progiciels que cela nécessite. Deuxièmement, l'humain, avec un renforcement des équipes liées à la sureté et un déploiement des compétences nécessaires pour l'utilisation des équipements. Troisièmement, les process, puisque la coordination des moyens est décisive face aux problèmes de sureté". Il rappelle que "ce schéma est destiné à évoluer en fonction des innovations technologiques, mais aussi pour répondre à l'évolution des menaces".



La menace, mais aussi les réponses existent partout en France

Les événements parisiens ne sont naturellement pas les seuls à être exposés, et le 14 juillet 2016 à Nice, au bilan si dramatique, nous rappelle que la violence aveugle peut s'abattre n'importe où, n'importe quand et sous n'importe quelle forme, pour peu que des esprits fanatisés en sentent l'opportunité. **Alain Defils, Directeur de Nicexpo, organisateur de la Foire de Nice** témoigne du fait que la sécurité a pris une dimension majeure dans la préparation de ses salons : "C'est à nous, organisateurs, d'élaborer et présenter le dispositif de sécurité que nous prévoyons de mettre en place, et qui doit être validé par la police nationale. La ville s'est dotée d'une cellule "sécurité événementielle" qui joue un rôle de conseil et nous accompagne utilement. Il est impensable de prendre à la légère la sureté de nos événements et nous nous en remettons aux exigences des forces de l'ordre pour adapter notre dispositif aux nouvelles menaces, en nous dotant par exemple de gardiens supplémentaires ou en installant des brise-vue". La confiance des visiteurs et des exposants se paye au prix fort, mais c'est la seule issue pour continuer à proposer des événements attractifs. Positif, Alain Defils apprécie que "les exposants et visiteurs aient bien accepté le renforcement des dispositifs, même contraignants, et soient rassurés par l'augmentation des contrôles".

Sécurité dans les salons : étapes et acteurs de la sécurisation d'un événement

Suite...

Dans les efforts pour prévenir les risques de toutes nature menaçant les sites événementiels et rassurer le public, il faut signaler la mise en place par l'état du label "**Securi-site**". Ce label a vocation à être facilement identifiable par et témoigne de l'engagement de tous les acteurs de la sécurité à respecter la convention de site élaborée. Il est délivré par le préfet du département. Jusque-là, ce sont des sites touristiques tels que l'Aiguille du Midi, le Futuroscope ou encore Center Parc qui l'ont reçu. Le premier parc d'expositions à avoir reçu ce label en avril dernier est le parc **Rochexpo, à la Roche-sur-Foron** en Savoie (troisième parc en surface couverte de la région Auvergne-Rhône-Alpes). Pour justifier du label Securi-site, un diagnostic de sécurité de Rochexpo a été réalisé par la gendarmerie afin d'apporter les réponses opérationnelles, méthodologiques et techniques, réunies sous forme de convention. Ces mesures portent sur la chaîne des intervenants, les procédures de coopération entre les services (personnel du site, police municipale, gendarmerie), et la mise en œuvre des moyens de prévention, de sûreté et d'intervention (45 caméras ont été installées). Au-delà de ce diagnostic, la convention prévoit qu'en amont de chaque événement, soit mis en œuvre un dispositif de sécurité adapté entre acteurs de la sécurité privé pour ce qui concerne l'enceinte même du site, et les forces de l'ordre pour la sécurisation périphérique.

La sécurité événementielle, un métier et un rôle d'intégration sociale

Comme on le voit, les foires et salons s'adaptent à la menace, et la période récente, riche en événements dramatiques a provoqué un renforcement qualitatif et quantitatif des dispositifs de prévention. En revanche, une fois toutes les dispositions prises, qui les met en œuvre sur le terrain au-delà des forces de l'ordre ? C'est le rôle des entreprises de sécurité qui déploient leurs personnels dans le parc des expositions. Leurs missions sont multiples, mais on retiendra prioritairement :

- Le contrôle des entrées avec palpations de sécurité et contrôles des sacs,
- La sécurisation des fonds de la billetterie,
- La sûreté des stands et des installations.

D'une manière plus générale, les gardiens créent un effet dissuasif et rassurant, en se positionnant aux endroits stratégiques et en effectuant des rondes.

Nous avons demandé à **Jean-Marc Peninou, de l'entreprise Stand'Up**, de nous apporter son éclairage. Spécialisée dans la sécurité événementielle, Stand'Up a été créée en 2001. La société génère un CA de 7 millions d'euros, la moitié par l'événementiel sportif, l'autre moitié sur les salons. En ce qui

concerne les salons, les clients sont des gestionnaires de parcs, des organisateurs indépendants ou bien des exposants, sur Paris, région parisienne, Lille, Lyon, et Saint Etienne.

Jean-Marc Peninou indique que "*La sécurité dans les salons est réellement prise en compte depuis quelques années. Elle a progressé en s'inspirant notamment des dispositifs mis en place dans les stades, même si les contraintes sont différentes en termes d'équipements, de durée des manifestations ou bien de bagagerie. Le renforcement des dispositifs s'est malheureusement accéléré à cause des attentats à partir de 2015. Notre mission se décline majoritairement en **trois niveaux de contrôle : le pré-filtrage, le contrôle visuel des bagages, et la palpation***".

Quand on lui demande s'il existe différents niveaux de vigilance, il précise : "*Bien que le risque soit partout, le niveau de vigilance est supérieur sur des salons plus exposés comme le SIAE ou Milipol. Sans parler des salons comme le SIA qui reçoivent la visite de nombreuses personnalités politiques, nécessitant une préparation minutieuse et des rôles évolutifs en fonction du "grade" de la personnalité en question, en liaison avec les différents officiers de sécurité. Le niveau ultime étant le président de la république, avec des durées de visites pouvant varier de 40 minutes à 12 heures...*".

Revendiquant pour son entreprise un ADN "sécurité salons", Jean-Marc Peninou insiste sur l'aspect social de son métier : "*Les métiers de la sécurité et de la sûreté sont de grands pourvoyeurs d'emploi : 167 800 agents sont recensés en France, et on estime dans les années à venir, à 30 000 le déficit en personnel. Problème qui deviendra notamment crucial avec les grands événements sportifs que la France va accueillir en 2023 et 2024. Ce déficit souligne l'importance du vivier d'emploi et d'intégration sociale que représente ce secteur. Un rôle qui mériterait d'être davantage mis en lumière et encouragé par les pouvoirs publics*".

Cet appel, qui sera nous l'espérons entendu, illustre bien les enjeux complexes et parfois contradictoires auxquels doivent faire face les acteurs de la filière événementielle, et le poids qui pèse sur leurs épaules : Sécuriser, prévenir, rassurer, anticiper, recruter, investir, former, mais aussi financer ce qui n'a pas de prix. ■

Contacts utiles

Chrysalis	06 12 16 16 76
DÔT	06 07 38 08 38
Raillard	06 07 91 37 72
Inorix	06 86 49 26 50
Securipro	01 39 85 34 30
Vip Sécurité	01 46 04 04 85
Stand'Up	01 47 35 71 01
MedEvent	06 09 10 38 11

